

COMMUNE DE LE NIZAN (Gironde)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE **Procès-verbal des délibérations** **Séance du 11 avril 2024**

Date de Convocation : 28 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures trente minutes, le Centre Communal d'Action Sociale de la commune de LE NIZAN (Gironde), régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Michelle LABROUCHE, Présidente.

Nombre de membres en exercice : 9

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 7 (dont une procuration)

PRÉSENTS : Mme LABROUCHE, Présidente. Mmes LARRUE, MISRAOUI, membres du conseil municipal. Mmes DANIEAU, TOUZANI. M. HOURCQ, membres hors conseil municipal.

Absents excusés : Mme LACOSTE, M. DESPUJOLS (procuration donnée à Mme LARRUE), membres du conseil municipal. Mme GRONEMAN, membre hors conseil municipal.

Secrétaire de séance : Mme DANIEAU.

ORDRE DU JOUR :

- 1- Vote du Compte Administratif 2023 ; du Compte de gestion 2023 ;
Affectation du résultat 2023 ;
- 2- Vote du Budget 2024 ;
- 3- Informations et questions diverses.

Le procès-verbal de la dernière réunion est approuvé à l'unanimité.

I- Vote du Compte Administratif 2023 ; du Compte de gestion 2023 ; Affectation du résultat 2023

1°) Vote du compte administratif 2023

Délibération n° 2024-01

Votes pour : 6 (dont une procuration) contre : 0 abstention(s) : 0

Le C.C.A.S. de la commune de LE NIZAN (Gironde), réuni sous la présidence de Mme Monique TOUZANI, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mme Michelle LABROUCHE, Présidente, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

| | |
|--|-------------------|
| <u>Section de fonctionnement</u> | |
| Dépenses | 2 384.93 € |
| Recettes | 2 000.00 € |
| Déficit de fonctionnement 2023 | - 384.93 € |
| Excédent de fonctionnement antérieur | 4 711.58 € |
| Excédent global de clôture 2023 | 4 326.65 € |

2° Hors de la présence de Mme LABROUCHE, Présidente, les membres du C.C.A.S. adoptent à l'unanimité le compte administratif de l'exercice 2023.

2°) Approbation du compte de gestion 2023

Délibération n° 2024-02

Votes pour : 7 (dont une procuration) contre : 0 abstention(s) : 0

Le C.C.A.S de LE NIZAN (Gironde) :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;
- Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023 par Madame le Receveur, visé et certifié conforme au compte administratif 2023 par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

3°) Affectation du résultat 2023

Délibération n° 2024-03

Votes pour : 7 (dont une procuration) contre : 0 abstention(s) : 0

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023, les membres du C.C.A.S. décide de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

→ **Résultat de la section de fonctionnement à affecter**

| | | |
|--|------------|-------------------|
| Résultat de l'exercice : | déficit : | - 384.93 € |
| Résultat reporté de l'exercice antérieur | excédent : | 4 711.58 € |
| Résultat de clôture à affecter : | excédent : | 4 326.65 € |

En excédent reporté à la section de fonctionnement (recette non budgétaire au compte 110/ligne budgétaire R 002 du budget N+1) : **4 326.65 €**

➔ **Transcription budgétaire de l'affectation du résultat**

| Section de fonctionnement | | Section d'investissement | |
|---------------------------|--|------------------------------|---|
| Dépenses | Recettes | Dépenses | Recettes |
| D002 : déficit reporté | R002 : excédent reporté 4 326.65 € | D001 : solde d'exécution N-1 | R001 : solde d'exécution N-1 R1068 : excédent de fonctionnement capitalisé |

II- Vote du Budget 2024

Délibération n° 2024-04

Votes pour : 7 (dont une procuration) contre : 0 abstention(s) : 0

Après qu'il ait été donné lecture des différents postes budgétaires de la section de fonctionnement, les membres du C.C.A.S. vote le budget prévisionnel 2024 en équilibre suivant :

Section de fonctionnement

Dépenses

| | |
|--|-------------------|
| 011- Charges à caractère général (colis personnes âgées) | 3 826.65 € |
| 65- Autres charges de gestion courante (secours d'urgence) | 2 500.00 € |
| Total dépenses de fonctionnement | 6 326.65 € |

Recettes

| | |
|---|-------------------|
| 002- Excédent antérieur reporté | 4 326.65 € |
| 74- Dotations et participations | 2 000.00 € |
| Total recettes de fonctionnement | 6 326.65 € |

Section d'investissement

| | |
|----------|--------|
| Dépenses | 0.00 € |
| Recettes | 0.00 € |

Le budget du C.C.A.S. 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

III- Informations et questions diverses

Il a été rapporté que les personnes âgées avaient apprécié la confection des colis alimentaires de fin d'année.

Mme le Maire rappelle que des familles nizanaises ont l'habitude de demander des aides auprès du secours catholique et de l'équipe Saint-Vincent du Bazadais.

Elle évoque que l'élaboration d'un guide ou livret à destination des seniors serait utile pour informer sur les activités physiques diverses organisées dans le canton, ainsi que de diverses démarches et coordonnées utiles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à dix-neuf heures.

Fait et délibéré les jour, mois et an que-dessus.

Récapitulatif des délibérations prises

- *D 2024-01 - Vote du Compte Administratif 2023 ;*
- *D 2024-02 - Vote du Compte de gestion 2023 ;*
- *D 2024-03 - Affectation du résultat 2023 ;*
- *D 2024-04 - Vote du budget 2024 ;*

ETAIENT PRÉSENTS : *Mme LABROUCHE, Présidente. Mmes LARRUE, MISRAOUI, membres du conseil municipal. Mmes DANIEAU, TOUZANI. M. HOURCQ, membres hors conseil municipal.*

Ont signé au registre des délibérations,

Michelle LABROUCHE, Présidente Jeannine DANIEAU, secrétaire de séance